

Décret n° 2004-435 du 18 Octobre 2004
portant nomination de directeurs à l'état-major
général des forces armées congolaises.
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2002-2 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état-major général des forces armées ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Les officiers dont les noms et prénoms suivent sont nommés à l'état-major général des forces armées congolaises en qualité de :

- **Directeur de l'organisation et des ressources humaines :**
Colonel Joseph ONDONGO
- **Chef du grand quartier général de l'état-major général :**
Colonel Antoine BISSEYOU

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-435

Fait à Brazzaville, le 18 Octobre 2004

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,
Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Le ministre délégué à la présidence de la République,
chargé de la défense nationale,


Rigobert Roger ANDELY


Général de division Jacques Yvon NDOLOU